

Livre Blanc

L'Intelligence artificielle au service de la fiduciaire romande

Document à valeur informative - ne constitue pas un engagement contractuel

Hébergement exclusif : Infomaniak - Suisse

Date de publication : 2026 - Version 2.3

Destinataires : Directeurs et associés de cabinets fiduciaires, Canton de Vaud et Romandie

Document réservé aux professionnels fiduciaires

PREAMBULE

Ce document présente **SwissLedger.ai** comme une plateforme d'assistance souveraine destinée aux environnements fiduciaires romands. Il a pour objectif d'éclairer les décideurs sur les usages possibles de cet outil, les bénéfices attendus et les limites d'un déploiement responsable, sans se substituer à une analyse juridique, technique ou organisationnelle propre à chaque cabinet.

Les performances évoquées dans ce livre blanc doivent être lues comme des indicateurs de potentiel et non comme des garanties absolues. Les gains de temps, de qualité et de standardisation dépendent du paramétrage, des flux documentaires, du niveau de supervision humaine et de la maturité numérique de l'organisation concernée.

La responsabilité finale des travaux, des contrôles et des décisions demeure entre les mains des professionnels fiduciaires. **SwissLedger.ai** est conçu pour assister, structurer et accélérer, mais jamais pour remplacer le jugement, la vigilance et l'appréciation déontologique qui caractérisent l'exercice fiduciaire.

TABLE DES MATIERES

1. Contexte — La fiduciaire face à l'évolution numérique
2. Souveraineté des données — Architecture et principes
3. Conformité réglementaire — LBA et nLPD
4. Les agents SwissLedger.ai — Présentation opérationnelle
5. Philosophie Human-in-the-Loop
6. Conditions d'accès et déploiement
7. Modèle commercial et conditions d'engagement
8. Paramétrage sur mesure — L'outil s'adapte à votre méthode
9. Mentions légales

1. CONTEXTE — LA FIDUCIAIRE FACE À L'ÉVOLUTION NUMÉRIQUE

La profession fiduciaire évolue dans un environnement où la rapidité d'exécution, la traçabilité documentaire et la sécurité des traitements deviennent des critères de différenciation. Les cabinets romands sont confrontés à une hausse des volumes, à des exigences de conformité plus élevées et à une attente croissante de réactivité de la part des clients.

1.1 — Une pression opérationnelle croissante

Les équipes doivent absorber davantage de pièces, de demandes et de tâches répétitives, tout en conservant un niveau de rigueur élevé. Cette tension structurelle crée un besoin d'automatisation ciblée.

1.2 — Les limites des outils généralistes

Les solutions d'intelligence artificielle grand public, aussi performantes soient-elles, ne sont pas conçues pour répondre aux exigences spécifiques de la profession fiduciaire. Elles ignorent le cadre réglementaire suisse, ne maîtrisent pas la terminologie comptable et fiscale romande, et surtout, elles traitent les données dans des infrastructures étrangères, incompatibles avec les obligations de confidentialité qui s'imposent à tout professionnel fiduciaire.

SwissLedger.ai est né de ce constat. Il ne s'agit pas d'adapter un outil généraliste à un usage fiduciaire, mais de concevoir dès l'origine une plateforme pensée pour ce métier, ses contraintes, ses responsabilités et ses standards.

1.3 — Une opportunité de repositionnement

Les cabinets qui intègrent intelligemment l'assistance par intelligence artificielle ne réduisent pas leur valeur ajoutée — ils la concentrent là où elle est irremplaçable : le conseil, la relation client, l'analyse et le jugement professionnel. Les tâches de collecte, de structuration, de vérification formelle et de mise en conformité documentaire peuvent être assistées, accélérées et tracées sans pour autant être déléguées de manière aveugle.

C'est cette distinction fondamentale qui guide l'ensemble des choix de conception de SwissLedger.ai.

2. SOUVERAINETÉ DES DONNÉES — ARCHITECTURE ET PRINCIPES

2.1 — Hébergement souverain en Suisse

L'intégralité des données traitées par SwissLedger.ai est hébergée exclusivement sur les infrastructures d'Infomaniak, entreprise genevoise certifiée ISO 27001, dont les serveurs sont physiquement situés en Suisse. Aucune donnée client, aucun document fiduciaire, aucune pièce comptable ne transite par des infrastructures étrangères.

Ce choix n'est pas un argument marketing. Il constitue une condition fondamentale de conformité avec la nLPD, les obligations de secret professionnel et les attentes légitimes des clients des cabinets fiduciaires.

2.2 — Architecture RAG — Retrieval-Augmented Generation

SwissLedger.ai repose sur une architecture dite RAG — Retrieval-Augmented Generation. Ce principe technique mérite une explication accessible.

Plutôt que de reposer uniquement sur un modèle de langage général entraîné sur des données publiques, l'architecture RAG permet au système de consulter en temps réel une base documentaire propre au cabinet : procédures internes, références réglementaires suisses, modèles de lettres, historiques de dossiers, circulaires fiscales cantonales.

Le résultat est une assistance contextualisée, ancrée dans la réalité documentaire du cabinet, et non une réponse générique. Chaque cabinet dispose ainsi d'un système qui apprend de ses propres méthodes, sans que ces données ne soient partagées avec d'autres utilisateurs ou utilisées pour entraîner des modèles tiers.

2.3 — Cloisonnement des environnements

Chaque cabinet bénéficie d'un environnement strictement isolé. Les données d'un cabinet ne sont jamais accessibles, visibles ou utilisables par un autre. Ce cloisonnement est garanti par l'architecture, et non uniquement par des politiques d'accès.

3. CONFORMITÉ RÉGLEMENTAIRE — LBA ET nLPD

3.1 — La LBA et les obligations des fiduciaires

La Loi fédérale concernant la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme (LBA) impose aux fiduciaires des obligations strictes en matière d'identification des cocontractants, de vérification des ayants droit économiques, de documentation des relations d'affaires et de signalement des cas suspects.

Ces obligations génèrent un volume documentaire et procédural significatif. **SwissLedger.ai** propose des agents spécifiquement conçus pour assister ces processus, sans jamais se substituer à l'appréciation du professionnel responsable.

Obligation LBA	Assistance SwissLedger.ai	Responsabilité finale
Identification du cocontractant	Structuration et vérification formelle des documents collectés	Professionnel fiduciaire
Vérification de l'ayant droit économique	Analyse documentaire et détection des incohérences formelles	Professionnel fiduciaire
Documentation de la relation	Génération et archivage structuré des dossiers KYC	Professionnel fiduciaire
Surveillance des transactions	Signalement d'anomalies formelles pour examen humain	Professionnel fiduciaire
Signalement au MROS	Préparation du dossier de signalement	Professionnel fiduciaire

3.2 — La nLPD et la protection des données personnelles

La nouvelle Loi fédérale sur la protection des données (nLPD), en vigueur depuis septembre 2023, renforce les obligations des organisations traitant des données personnelles de résidents suisses.

Elle impose notamment une documentation des traitements, une analyse des risques et des mesures techniques appropriées.

SwissLedger.ai est conçu en conformité native avec ces exigences :

Exigence nLPD	Mesure SwissLedger.ai
Localisation des données en Suisse	Hébergement exclusif Infomaniak, Genève.
Documentation des traitements	Journal d'audit automatique par dossier.
Minimisation des données	Traitement limité aux documents nécessaires à la tâche.
Droits des personnes concernées	Suppression et export sur demande.
Sécurité des traitements	Chiffrement bout en bout, cloisonnement par cabinet.

4. LES AGENTS SWISSLEDGER.AI — PRÉSENTATION OPÉRATIONNELLE

Principe de spécialisation

Agent 1 — Orchestrateur (Coordination des flux)

L'Agent Orchestrateur joue le rôle de coordinateur intelligent des flux entrants du cabinet. Il centralise les documents reçus par différents canaux — messagerie électronique, portail client, courriers numérisés — et les route automatiquement vers l'agent compétent ou le collaborateur concerné.

Fonctions opérationnelles :

- Séparation automatique de lots de documents hétérogènes : facture fournisseur, contrat de bail, décision de taxation ou notification de l'AFC.
- Priorisation des échéances sensibles : délais de réclamation fiscale, sommations et rappels d'organismes sociaux.
- Réduction du temps de tri et d'orientation, notamment lors des périodes à forte volumétrie.

Bénéfice opérationnel : Gain immédiat sur les tâches d'orientation et de tri documentaire, avec une réduction des risques de perte ou d'oubli de pièces sensibles dans les flux entrants.

Agent 2 — Trieur intelligent (Classification documentaire)

Cet agent assure la classification automatique des documents entrants selon leur nature comptable, fiscale ou administrative, permettant un traitement immédiat par le bon collaborateur.

Fonctions opérationnelles :

- Classification automatique des documents par type : factures, contrats, courriers officiels, relevés bancaires.
- Extraction des métadonnées clés : date, montant, émetteur, référence.
- Attribution automatique au dossier client correspondant.
- Signalement des documents incomplets ou illisibles nécessitant une intervention manuelle.

Bénéfice opérationnel : Élimination quasi-totale du tri manuel avec une classification fiable et traçable, libérant du temps collaborateur pour les tâches à valeur ajoutée.

Agent 3 — Rédacteur Fiscal et Administratif (Courriers fiscaux et administratifs)

Cet agent prend en charge la rédaction de courriers à destination des administrations fiscales et des autorités compétentes, en s'appuyant sur les normes fiduciaires et le formalisme légal requis.

Fonctions opérationnelles :

- Rédaction de demandes de prolongation de délai auprès de l'Administration Cantonale des Impôts (ACI) et des administrations fédérales.

- Préparation de lettres de contestation et de réclamation structurées.
- Rédaction de communications clients sur les sujets fiscaux et administratifs complexes. •
- Utilisation systématique du vocabulaire fiduciaire et fiscal approprié, garantissant un ton professionnel et cohérent.

Bénéfice opérationnel : Élimination quasi-totale du travail manuel de rédaction avec une conformité garantie aux normes fiduciaires et fiscales, libérant du temps collaborateur pour se concentrer sur les courriers clients et le conseil stratégique.

Agent 4 — Analyste financier (Reporting et pilotage)

Cet agent transforme les données comptables en supports d'analyse et de pilotage, directement exploitables par les gestionnaires de mandats pour leurs rendez-vous clients.

Fonctions opérationnelles :

- Génération de tableaux de bord comparatifs N/N-1 commentés.
- Calcul automatisé des ratios financiers clés : marge brute, besoin en fonds de roulement (BFR), ratios de liquidité, rentabilité.
- Aide à la consolidation d'opérations inter-sociétés.
- Production de supports de reporting adaptés aux besoins des clients PME, renforçant le positionnement conseil du cabinet.

Bénéfice opérationnel : Transformation rapide des données comptables en supports de valeur ajoutée, permettant aux gestionnaires de mandats de se concentrer sur l'analyse et le conseil plutôt que sur la mise en forme.

Agent 5 — Contrôleur (Détection des anomalies)

Cet agent effectue une analyse continue des écritures comptables afin d'identifier les incohérences avant qu'elles ne soient intégrées définitivement dans les comptes.

Fonctions opérationnelles :

- Détection des taux de TVA erronés, manquants ou incohérents au regard de la nature de la prestation.
- Identification des doublons de factures.
- Signalement des ruptures dans les séquences de numérotation des justificatifs.
- Alertes sur les situations à risque : modification soudaine d'un IBAN fournisseur, paiements vers des bénéficiaires non référencés, opérations atypiques au regard des flux habituels du mandat.

Bénéfice opérationnel : Détection précoce des anomalies comptables et des incohérences formelles, permettant une correction avant intégration définitive et réduisant les risques lors des révisions.

Agent 6 — Compliance KYC (Entrée en relation)

Cet agent accompagne le cabinet dans la mise en place de son processus d'entrée en relation, en sécurisant la collecte des informations nécessaires à la conformité LBA.

Fonctions opérationnelles :

- Collecte sécurisée et structurée des pièces d'identité et des documents relatifs aux ayants droits économiques.
- Interrogation automatique des registres publics : Zefix et Registre du commerce cantonal.
- Rapprochement et vérification des informations déclarées.
- Génération d'un dossier de conformité initial pré-rempli, incluant les éléments du Formulaire A, prêt pour revue et signature par l'expert LBA responsable du cabinet.

Bénéfice opérationnel : Réduction du temps de constitution des dossiers KYC avec une standardisation du niveau de complétude, réduisant les risques lors des contrôles de l'organisme de surveillance.

Agent 7 — Fiscaliste (Assistance fiscale)

Cet agent assiste les collaborateurs dans la préparation des déclarations fiscales, le calcul des acomptes et la veille réglementaire cantonale, en s'appuyant sur les circulaires et directives en vigueur.

Fonctions opérationnelles :

- Pré-remplissage des déclarations fiscales à partir des données comptables validées.
- Calcul automatisé des acomptes d'impôts (ICC, IFD) selon les barèmes cantonaux.
- Veille réglementaire : intégration des nouvelles circulaires et modifications législatives.
- Assistance à la rédaction des réclamations et demandes de prolongation.

Bénéfice opérationnel : Réduction significative du temps de préparation des déclarations fiscales avec une fiabilité accrue des calculs, permettant aux fiscalistes de se concentrer sur l'optimisation et le conseil.

Agent 8 — Assistant RH & Salaires (Pôle social)

Cet agent apporte un appui opérationnel au pôle social du cabinet, en particulier pour les tâches de simulation, de contrôle et de préparation des décomptes salariaux.

Fonctions opérationnelles :

- Simulation des charges salariales complètes : AVS/AI/APG, AC, LPP, LAA, AANP, allocations familiales.
- Calcul de l'impôt à la source selon les barèmes vaudois en vigueur, avec prise en compte des situations personnelles.
- Contrôle de cohérence des décomptes mensuels.
- Préparation des éléments nécessaires à l'établissement des certificats de salaire annuels, conformément aux directives de l'AFC.

Bénéfice opérationnel : Fiabilisation des traitements salariaux avec réduction des risques d'erreur sur les taux et les bases de calcul et gain de temps sur les tâches déclaratives récurrentes.

Agent 9 — Développeur commercial (Gestion des mandats)

Cet agent accompagne la direction du cabinet dans la gestion commerciale des mandats : qualification des demandes, structuration des offres et analyse de la rentabilité.

Fonctions opérationnelles :

- Qualification des demandes entrantes reçues via le site web ou le portail du cabinet.
- Aide à la rédaction et à la structuration des propositions de mandats et des offres de services.
- Analyse croisée du temps collaborateur passé sur chaque mandat et du forfait facturé.
- Production d'éléments factuels pour étayer les discussions tarifaires lors des renouvellements de mandats.

Bénéfice opérationnel : Meilleure visibilité sur la rentabilité réelle des mandats et structuration des démarches commerciales, permettant aux directeurs de cabinet de piloter leur activité avec des données objectives.

5. PHILOSOPHIE HUMAN-IN-THE-LOOP

SwissLedger.ai est conçu selon un principe fondamental : l'intelligence artificielle assiste, structure et accélère, tandis que le professionnel fiduciaire valide, décide et conseille. Ce principe se traduit par une architecture de supervision claire en trois niveaux :

- **Exécution (L'IA) :** Prise en charge des tâches chronophages (tri, extraction de données, calculs, rédactions d'ébauches, détection d'anomalies et veille réglementaire).
- **Validation (L'Expert) :** Relecture des résultats, contrôle de cohérence, et ajustement des propositions de l'IA. Rien n'est publié ou enregistré sans votre accord.
- **Décision & Conseil (Le Partenaire) :** Le professionnel conserve la signature, les choix stratégiques, l'interprétation fine des données et, surtout, la relation client.

À chaque étape, vous restez le pilote. L'IA augmente vos capacités, mais votre expertise et votre responsabilité restent souveraines.

6. CONDITIONS D'ACCÈS ET DÉPLOIEMENT

6.1 — Processus d'intégration

Le déploiement de SwissLedger.ai dans un cabinet fiduciaire suit un processus structuré en quatre étapes :

Étape 1 — Analyse des besoins Entretien avec les responsables du cabinet pour identifier les priorités opérationnelles, les flux documentaires existants et les agents à activer en première phase.

Étape 2 — Paramétrage initial Configuration de l'environnement isolé du cabinet, intégration des procédures internes, des modèles documentaires et des références réglementaires spécifiques.

Étape 3 — Formation et prise en main Formation des collaborateurs concernés, accompagnement sur les premiers cas réels et ajustement du paramétrage en fonction des retours d'usage.

Étape 4 — Déploiement opérationnel Activation complète des agents sélectionnés avec suivi mensuel des performances et de la satisfaction des équipes.

6.2 — Compatibilité avec les outils existants

SwissLedger.ai est conçu pour s'intégrer aux environnements de travail existants des cabinets fiduciaires romands. Une attention particulière est portée à la compatibilité avec les logiciels de comptabilité, de gestion documentaire et de communication couramment utilisés dans la profession.

Les modalités d'intégration technique sont définies lors de la phase d'analyse des besoins, en fonction des outils en place dans chaque cabinet.

7. MODÈLE COMMERCIAL ET CONDITIONS D'ENGAGEMENT

7.1 — Principes tarifaires

SwissLedger.ai propose une structure tarifaire transparente et évolutive, parfaitement adaptée aux besoins de croissance de chaque cabinet fiduciaire :

Caractéristiques	Cabinet Solo & TPE	Cabinet PME RECOMMANDÉ	Cabinet Partenaire
Taille de la structure	1 à 3 collaborateurs	4 à 15 collaborateurs	Plus de 15 collaborateurs
Abonnement mensuel	690 CHF / mois	1'490 CHF / mois	Sur mesure
Agents IA inclus	3 agents configurés : • Agent 1 — Orchestrateur • Agent 2 — Trieur & Extracteur • Agent 3 — Rédacteur fiscal	6 agents configurés : • Agent 1 — Orchestrateur • Agent 2 — Trieur & Extracteur • Agent 3 — Rédacteur fiscal • Agent 4 — Analyse & Reporting • Agent 5 — Détecteur d'anomalies • Agent 6 — Onboarding & KYC	9 agents configurés : • Intégration complète de l'écosystème (Agents 1 à 9) • Déploiement intégral sur mesure
Extensions (Option)	+150 CHF / mois / agent Disponibles : Agents 4 à 9	+120 CHF / mois / agent Disponibles : Agents 7 à 9	Incluses selon cahier des charges
Services & Support	• Support Email & Visio • Audit & Installation • Onboarding initial	• Support Email & Visio • Audit & Installation • Onboarding initial	• Support Premium dédié • Intégration progiciels métiers • Formation continue

Note : Une session d'audit initial et d'installation sur vos environnements est requise pour l'activation de votre espace SwissLedger.ai. Les tarifs s'entendent hors taxes.

7.2 — Engagement et résiliation

L'engagement initial est mensuel, renouvelable tacitement. La résiliation peut intervenir à tout moment avec un préavis de trente jours. Les données du cabinet sont exportables intégralement et supprimées des serveurs dans un délai de trente jours suivant la fin du contrat.

7.3 — Accompagnement inclus

Chaque abonnement inclut un accès au support SwissLedger.ai, un suivi trimestriel des performances et un accès aux mises à jour réglementaires intégrées dans les agents.

8. PARAMÉTRAGE SUR-MESURE — L'OUTIL S'ADAPTE À VOTRE MÉTHODE

Chaque cabinet fiduciaire a développé ses propres méthodes de travail, ses modèles documentaires, ses procédures de contrôle et sa culture interne. SwissLedger.ai ne cherche pas à imposer une standardisation uniforme qui effacerait ces différences.

Le paramétrage sur-mesure permet d'intégrer dans la base documentaire du cabinet ses propres référentiels, modèles et procédures. Les agents apprennent ainsi à travailler selon la méthode du cabinet, et non selon une méthode générique extérieure.

Cette flexibilité est un facteur essentiel d'adoption réussie. Un outil qui s'intègre naturellement dans les habitudes de travail rencontre moins de résistance, génère plus rapidement de la valeur et devient rapidement indispensable aux équipes qui l'utilisent.

9. MENTIONS LÉGALES

SwissLedger.ai est une plateforme d'assistance professionnelle destinée aux cabinets fiduciaires. Elle ne constitue pas un service de conseil juridique, fiscal ou comptable. Les outputs produits par les agents doivent systématiquement faire l'objet d'une validation par un professionnel qualifié avant toute utilisation.

Les performances et bénéfices mentionnés dans ce document sont des indicateurs de potentiel basés sur des cas d'usage représentatifs. Ils ne constituent pas de garanties contractuelles.

La responsabilité de SwissLedger.ai ne saurait être engagée pour des décisions prises sur la base des outputs produits par la plateforme sans validation professionnelle appropriée.

Pour toute question relative à ce document ou à la plateforme :
SwissLedger.ai
Hébergement : Infomaniak - Geneve, Suisse
Document reserve aux professionnels fiduciaires
Version 2.3 - 2026

Ce document est protégé. Toute reproduction ou diffusion sans autorisation est strictement interdite.